

DECISION MUNICIPALE n° D20240402-034

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	MES COPAINS D'ABORD	
Dates	Jeudi 16 mai 2024	
Lieu	Ciné-Théâtre Le Carnot	
Attributaire	ADA Productions	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Mes copains d'abord », produit par ADA PRODUCTIONS, domiciliée 103 rue du Chemin Vert – 75011 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « **Mes copains d'abord** », présenté le jeudi 16 mai 2024 à 20 h 30.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **7 775 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 6 119 €
- Frais de Voyages et transport des décors : 1 656 €

Les frais d'hébergements et les repas du régisseur, sont à la charge de la Ville d'Ussel, du mercredi 15 mai soir au vendredi 17 mai matin.

Les frais d'hébergements de l'équipe artistique, 4 personnes, sont à la charge de la Ville d'Ussel, du jeudi 16 mai soir au vendredi 17 mai matin.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 02 avril 2024.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE